LA LOI EST CLAIRE, SELON LE DG DU DOMAINE NATIONAL

Pas de restitution des biens aux pieds-noirs

La loi régissant les biens-vacants est claire selon le DG du Domaine national qui écarte de facto la restitution des biens aux pieds-noirs qui ont quitté l'Algérie dès 1962.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Hier, lors d'une conférence de presse, Mohamed Himour s'est montré clair concernant les supputations relatives à la restitution de biens aux pieds-noirs et autres étrangers, dans le contexte de la visite d'Etat du président français. «La loi est claire», dira le DG du Domaine national, concernant les biens des pieds-noirs, français et autres, qui ont quitté le territoire national dès 1962, et restés depuis, vacants. Certes, des dysfonctionnements ont marqué le processus d'intégration de ces biens dans le domaine de l'Etat, relève M. Himour, dans la mesure où s'il revenait au wali de prononcer la situation de vacance et l'intégration à la conservation foncière, la réalité a été toute autre par la suite. Ainsi, la situation de vacance a été annoncée de «manière spontanée, sans remplir toutes les formalités requises, indique notamment le DG du Domaine national. Concernant les pieds-noirs et autres qui sont restés en Algérie longtemps après l'Indépendance, parfois jusqu'aux années 70 et 80, l'on évoque une situation des biens qui est restée incertaine ou sujette à contestation des ayants droit, voire la possibilité d'enclencher des actions judiciaires. A ce propos, le DG du Domaine national, soucieux de «remettre les choses dans leur contexte», a néanmoins assuré que l'Etat a toute latitude et tout droit d'intégrer au patrimoine national les biens qui «ont perdu leur caractère d'actualité». Selon Mohamed Himour, un recensement de ces biens a été lancé et une estimation préliminaire donne un nombre de 24 300 biens de ce type. Toutefois, le traitement se fera «au cas par cas», dira le DG qui indique que tous les cas de demandes de récupération font l'objet de contentieux et qu'il revient à la justice de trancher.

C. B.

Photo : DR

FONCIER

Vers une transparence en matière de prix

La Direction générale du Domaine national compte mettre en place un Observatoire des prix du foncier. Un outil de clarté, de «transparence», dira Mohamed Himour qui estime que cet Observatoire permettra aux citoyens, aux promoteurs immobiliers et investisseurs d'avoir «un aperçu» sur la fourchette des prix pratiqués dans le marché, de bien maturer leurs projets d'investissements et de pouvoir contracter des financements bancaires.

Il n'est pas question toutefois, précise le DG du Domaine, de fixer des prix de manière administrative mais d' «informer» les divers intervenants et de contribuer à réguler le marché, soumis à forte pression, à des phénomènes de spéculation, à la quête d'une rente facile et à des cas de dilapidation du foncier ainsi qu'à un «décalage» entre les efforts de l'Etat et l'absence de résultats socio -économiques réels. Et d'autant, rappelle Mohamed Himour, que l'Etat contribue en apportant diverses aides directes et indirectes et en accordant des abattements sur le foncier destiné notamment à la construction de logements et équipements publics et au profit des investisseurs dans diverses régions du pays.

C. B.

IL DEVRAIT ÊTRE FINALISÉ EN 2014

Le cadastre général du pays achevé à 45%

Le cadastre général du pays est achevé à 45% selon le directeur général de l'Agence nationale du Cadastre (ANC), Mustapha Radi, qui assure néanmoins que l'opération sera finalisée en 2014.

Ayant animé hier une conférence de presse conjointement avec le Directeur général du Domaine national, Mustapha Radi a indiqué que le rythme d'avancement du cadastre général a progressé de 400 000 hectares couverts par an avant 2008 à plus d'un million d'hectares par an depuis 2009 (1,5 million d'hectares par an en 2011, 950 000 hectares déjà couverts et 1,2 million d'hectares projeté fin 2012).

Explicite, l'on indique que la couverture des zones steppiques et sahariennes a été achevée sur 220 millions d'hectares, grâce notamment à l'utilisation de l'imagerie satellitaire et la dématérialisation comme le notera le DG du Domaine national, Mohamed Himour.

Comme le responsable de l'ANC indique que 19 millions d'hectares ont été couverts en zone rurale et que 170 000 hectares sur 450 000 hectares prévus ont été couverts dans les agglomérations.

Soit un taux d'avancement de 45% et qui devrait atteindre les 100% à l'échéance de 2014, en recourant notamment à l'expertise hollandaise, l'utilisation de moyens numériques permettant de «gagner du temps». Pour autant, l'on reconnaît que des «retards» ont perturbé cette opération et qu'il faut «gérer», les responsables du Domaine national et de l'ANC relevant des «situations qui ne sont pas normales » et dues à divers facteurs.

Ils évoquent ainsi des centaines de cas de difficultés liées à l'existence de différences de surface, absence de titres de propriété, constructions anarchiques, terrains nus transformés en bâtis publics ou privés, occupations illicites notamment du domaine public et des exploitations agricoles, des litiges domaniaux...

Voire un environnement non saint et qui complique la tâche pour les agents du cadastre, explique-t-on, confiants néanmoins sur la possibilité d'atteindre l'objectif fixé par les pouvoirs publics depuis 2008.

C. B.

CONCESSION DES TERRES AGRICOLES

Déjà 350 000 actes domaniaux établis

Trois-cent cinquante mille actes domaniaux ont été déjà établis, dans le cadre de la transformation des droits perpétuels de jouissance en titres de concession des terres agricoles.

C'est ce que le directeur général du Domaine national a indiqué hier, précisant que les dossiers présentés par l'Office national des terres agricoles (ONTA), ne peuvent être traités de manière précipitée. Des vérifications et un contrôle des dossiers s'imposent selon Mohamed Himour, soucieux du respect tant du droit de la propriété, consacré selon lui par la Constitution, que du principe d'efficacité. D'autant que l'ONTA transmet régulièrement un nombre de 50 000 dossiers dont les services domaniaux ne peuvent traiter que 5000 dossiers, la tâche s'avérant assez complexe, laisse entendre le DG du Domaine national. Et dans le contexte où 250 000 actes de concession devraient être établis à terme, d'autant que 80 000 actes de droits de jouissance perpétuelle ont été établis depuis 1987 et qu'il faudrait quadrupler ce nombre.

Néanmoins, les services de Mohamed Himour s'engagent à être au rendez-vous fixé pour la mi-2013 par le ministère et la banque en charge de l'agriculture.

C. B.

L'AADL ÉPURE LE PASSIF ET LANCERA 230 000 LOGEMENTS

Les souscripteurs de 2001 convoqués au plus tard en mars

En finir définitivement avec le programme lancé en 2001. C'est le challenge que se fixe le nouveau directeur de l'AADL. Il évoque une nouvelle ère. Désormais, le monopole des Chinois ne sera plus de mise, les souscripteurs bénéficieront de l'aide de la CNL. Ceux de 2001 seront convoqués via le site internet de l'agence.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - Lyès Benidir, le nouveau directeur de l'AADL, dit aimer les challenges. Celui qui l'attend n'est pas moindre : épurer le passif de l'AADL mais surtout réussir le lancement de nouveaux programmes et les livrer à temps. Dans un premier temps, l'AADL devra répondre aux attentes des demandeurs ayant déposé leurs dossiers en 2001. Ceux ayant été admis aux programmes antérieurs et qui attendent toujours leur logement sont au bout de leurs peines. A Alger, les 3 000 logements en cours de réalisation seront livrés en 2012 pour la première tanche de 1 300 unités, les autres le seront au plus tard fin 2013. Les souscripteurs qui n'ont, par contre, pas été retenus à l'époque du dépôt du dossier sont, quant à eux, concernés par l'actualisation des dossiers. Le directeur de l'AADL a tenu à préciser que les demandeurs ne seront contactés pour rendez-vous que par le biais du site internet de l'agence. Toutes les listes qui circulent actuellement sur le net sont fictives, avertit-il. L'AADL s'attelle à finaliser son site internet pour pouvoir commencer l'opération de convocation des demandeurs au plus tard au mois de mars, et prépare en parallèle les moyens matériels et humains au niveau de son siège pour pouvoir recevoir les demandeurs dans de bonnes conditions. Pas plus de 200 personnes seront reçues quotidiennement par le personnel de l'agence qui continue l'étude des 142 598 demandes non satisfaites. La demande, prédit Lyès Benidir va certainement baisser puisque en dix années, la situation des demandeurs a pu évoluer. D'ailleurs, sur trois communes sur Alger, 5 400 demandeurs ont déjà été exclus pour avoir fraudé sur leur lieu de résidence. Les retraités peuvent être rassurés, ils ne seront pas exclus du programme. Les salariés percevant quant à eux plus de 108 000 dinars le seront pour être réorientés vers le promotionnel. En parallèle du règlement du passif, l'AADL lancera de nouveaux programmes. 230 000 logements seront lancés avant la fin du quinquennat. Dès la première quinzaine de janvier, il sera procédé à la pose de la première pierre pour la réalisation de 10 000 logements à Annaba et à Oran. Ils seront lancés «de gré ou de force», affirme le directeur de l'AADL qui évoque des délais de réalisation qui ne devront pas dépasser les 24 mois. Des joint-ventures seront réalisées avec des entreprises espagnoles, italiennes et portugaises pour la mise en œuvre du programme. Les entreprises chinoises ne seront plus seules à réaliser des logements. A Alger, le problème du foncier est en phase d'être réglé pour 60 000 logements. Des terrains ont déjà été identifiés à Baraki, aux Eucalyptus, à Bouinan et à Sidi-Abdellah.

N. I.